

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture :

038-243800984-20160329-16-052-DE

Date de réception de l'accusé : 05/04/2016

## DÉLIBÉRATION N° 16-052

SERVICE  
AMÉNAGEMENT  
PLANIFICATION

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS :

Le Conseil Communautaire  
de la Communauté  
d'Agglomération du Pays  
Voiironnais s'est réuni le  
**mardi 29 mars 2016** sous  
la présidence de Monsieur  
Jean-Paul BRET, en suite de  
la convocation en date du  
22 mars 2016

**Objet : Aménagement d'un pôle d'activités médico-sociales et de formation sur les délaissés du lycée Ferdinand Buisson : bilan de la concertation.**

**Nombre de conseillers en exercice : 67**

#### Présents :

ALLARDIN Yves, AUGIER Cédric, BALLY Cécile, BALLY Jean-Luc, BARBIERI Jérôme, BESSON Roland, BOULANGER Evelyne, BRET Jean-Paul, CAILLY Jean représenté par GRANDPERRIN Denis, CATTIN Bruno, CHARLETY Nicolas, CHENE Marie-Ange, CHOLAT Patrick, CUDET Michel, DE JAHAM Michaël, DEVEAUX Monique, DHERBEYS Jean-Yves, DURAND Pierre, FAVIER Anne, FERRAND Laure, FERRATO Adriano, GAL André, GATTAZ Bruno, GAUJOUR Jean-François, GERIN Anne, GODARD Laurent, GOUT Jean-Paul, GOY Olivier, GRAMBIN Roland, GUILLAUD BATAILLE Bruno, GUILMEAU Guy, GUTTIN Christine, HUMEAU Cécile, JEAN Marie-Elisabeth, JULIEN Gilles, LAURENT Brigitte, LEVEQUE Jean-Christophe, LOCONTE Jean-Pierre, MOLLIÈRE Denis, MOREAU Anthony, MOTTE Alyne, NOGUER Serge, PARREL Dominique, PELLAT Xavier, PENET Jean-Yves, PERRIN Noëlle, PHILIP René, POLAT Julien, PRESUMEY Franck, RATEAU Yvonne, REMOND Luc, ROSTAING-PUISSANT Michel, ROULET Jean-Pierre, SEIGLE VASSE Gérard, SIMONET Gérard, SOUBEYROUX Jean-Louis, ZAMBON Dolorès.

**Pouvoirs :** BALLAND Catherine donne pouvoir à BRET Jean-Paul, BOURGEAT Bernadette à GUILMEAU Guy, BUCCI Marie-Laure à PRESUMEY Franck, FORTE Jessica à MOTTE Alyne, GUTTIN Christian à CUDET Michel, MAZZILLI Rosanna à ZAMBON Dolorès, PARIS-BERNARD Brigitte à ALLARDIN Yves, REY Claude à PARREL Dominique, RIVIERE Virginie à LEVEQUE Jean-Christophe.

**Absent ou excusé :** BLACHOT-MINASSIAN Fabienne.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : NOGUER Serge

**Rapporteur :** Monsieur Anthony MOREAU, Vice-Président à l'Aménagement Urbain et Opérationnel.



Communauté du Pays Voiironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

40, rue Mainssieux - CS 80363  
38516 Voiron cedex  
Tél. : 04 76 93 17 71

Monsieur Anthony MOREAU expose :

### **Rappel sur le projet d'aménagement du site Ferdinand Buisson**

Suite à la rénovation du Lycée Ferdinand Buisson, une parcelle de terrain délaissée d'une surface de 2,5 ha, entièrement située sur la commune de Coublevie, et composée de différents bâtiments a été acquise par le Pays Voironnais du fait de son caractère stratégique (surface et emplacement).

Le projet porte sur l'accueil de deux pôles de services :

- Un **pôle de formation** permettant de répondre aux besoins en locaux des organismes de formation du territoire. Ces besoins représentent une surface équivalente à celle disponible dans le bâtiment de l'ancien LEP La Sure qui fait partie de ces délaissés. Celui-ci pourrait être réhabilité à cet effet et pourrait être complété par un bâtiment complémentaire à construire sur la parcelle jouxtant celle qui vient d'être achetée et qui appartient déjà au Pays Voironnais.
- Un **pôle médico-social** qui accueillera trois équipements neufs :
  - ✓ une maison d'accueil spécialisée pour autistes de 30 places et un accueil temporaire d'environ 10 places. Cette « MAS » sera créée dans le cadre d'un appel à projets de l'ARS pour lequel « AFG Autisme » a répondu et a été retenu.
  - ✓ un foyer pour personnes handicapées de 40 places,
  - ✓ un accueil de jour pour personnes handicapées de 50 places

Ces deux derniers équipements étant gérés par l'AFIPAEM et correspondent à un redéploiement d'équipements existants sur le territoire.

Afin de permettre la réalisation de ces opérations, le Pays Voironnais a mené une étude d'aménagement global, en concertation avec les habitants.

### **Rappel des objectifs et modalités de concertation**

Par délibération du 27 octobre 2015, le Pays Voironnais a défini les objectifs et les modalités de concertation préalable, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme en vigueur à cet date :

«Les **objectifs de la concertation** sont :

- d'informer le public, et notamment les riverains, les utilisateurs du Lycée voisin ainsi que les porteurs de projets potentiels, du projet qui est en cours de définition : Implantation d'un pôle médico-social et de formation, sur les anciens terrains du Lycée F. Buisson. Cette information est liée au projet d'aménagement global et à chaque équipement : MAS, AFIPAEM, pôle formation, etc.
- de permettre au public de formuler ses observations et propositions sur le projet.

**Cette concertation prendra, a minima, la forme :**

- D'une information sur le projet, diffusée dans les journaux locaux et sur les sites Internet des Villes de Coublevie et Voiron et de la Communauté du Pays Voironnais ;
- D'une réunion publique ;
- De la mise à disposition en Mairies de Coublevie et de Voiron et au siège de la Communauté du Pays Voironnais de trois registres permettant de recueillir les observations du public, à la suite de la première réunion publique. »

### **Le processus mis en place**

Conformément aux dispositions de la délibération du 27 octobre 2015, la concertation a été mise en œuvre à travers les modalités suivantes :

- Diffusion d'une information dans le Dauphiné Libéré et sur les sites internet des Villes de Coublevie et Voiron et de la Communauté du Pays Voironnais
- Organisation de deux réunions publiques et de deux ateliers de concertation
- Mise en place de trois registres de concertation en Mairies de Coublevie et Voiron, ainsi qu'au siège du Pays Voironnais

### **Le bilan de la concertation**

Le bilan de la concertation joint en annexe de la présente (voir annexes 1 et suivantes) , expose de manière détaillée les modalités qui ont été effectivement mises en place, les observations et contributions qui ont été formulées dans le cadre de cette concertation, ainsi que les réponses qui ont été apportées.

Il convient tout d'abord de noter que les échanges avec le public ont été renforcés par rapport à la délibération initiale. Une réunion publique supplémentaire a été organisée à la suite de deux ateliers de concertation, dans lesquels de nombreux riverains sont venus visiter le site et s'exprimer.

De plus, les trois registres mis en place ont recueilli de nombreuses remarques, 16 au total, de la part de riverains, d'associations et de représentants du Lycée.

Au cours de la concertation, le public s'est exprimé sur les thématiques suivantes :

- la circulation modes doux et personnes à mobilité réduite
- les accès au site, d'une manière générale, par le boulevard du Guillon, par la rue des Lavandes, par le boulevard Kofler
- la préservation du parc
- le stationnement

Suite à cette concertation, il est proposé de retenir deux scénarios d'aménagement : un pour le court terme, et un dont la réalisation pourra être envisagée à plus long terme.

- Le scénario d'aménagement de court terme permet l'accueil de la Maison d'Accueil Spécialisée pour adultes autistes en aménageant une entrée/sortie sur le boulevard du Guillon et une connexion piétonne entre les différents points d'accès (boulevard du Guillon, boulevard Kofler, rue des Lavandes).
- Le scénario du long terme aura pour objectif l'ouverture du site sur le boulevard Kofler, soit suite à un achat de foncier à la Région, soit suite à l'aménagement d'une voie à travers le parc boisé. Cela permettrait d'avoir un accès au site, directement depuis le boulevard d'entrée de Voiron et de diluer la circulation d'accès au site.

Au regard de ces éléments,

Vu le bilan de la concertation joint en annexe,

Et après examen et avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement, en date du 10 mars 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver :

- le bilan de la concertation relative au projet d'aménagement du site des délaissés du Lycée F.Buisson, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme en vigueur au moment de la prise de délibération arrêtant les modalités de concertation,
- les scénarios d'aménagement du site proposés à l'issue de la concertation.

Pièces jointes en annexe :

- le bilan de concertation et ses annexes :
  - annexe 1.1 : les outils d'information
  - annexe 1.2 : les outils d'échange avec le public
  - annexe 1.3 : les registres de concertation

*Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte, qui selon sa nature, a fait l'objet d'une publication ou d'une notification le : 6 avril 2016 et a été déposé à la Préfecture de l'Isère le :*

**05 AVR. 2016**

La présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 66 voix  
Opposition : 0 voix  
Abstention : 0 voix

**Le Président,**

**Jean-Paul BRET.**